prononcés par Monsieur l'abbé Carrières, Messieurs O. J. Rochon, Charles Leclerc et J. U. Archambault. Monsieur le Curé a insisté sur l'importance d'encourager les sociétés catholiques et Monsieur Leclerc sur la nécessité de ne se rallier q'uaux sociétés canadiennes-françaises.

* * *

ST-JOSEPH DE WRIGHVILLE.

Dimanche, 25 janvier, Messieurs O. J. Rochon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada, Eug. Sauvé, oragnisateur et Charles Leclerc, secrétaire général, se rendaient à St-Joseph de Wrightville, près de Hull, pour y préparer l'établissement d'un nouveau conseil de l'Union St-Joseph du Canada.

St-Joseph de Wrightville est une nouvelle paroisse, que Sa Grandeur Mgr Gauthier a confié au zèle apostolique et patriotique de Monsieur l'abbé Larocque, jadis vicaire à Hawkesbury. Mutualiste convaincu et ami sincère de l'Union St-Joseph du Canada, Monsieur le Curé, en commençant l'organisation de sa paroisse, a voulu assurer à la mutualité catholique et française une place d'honneur. Il s'est mis à l'œuvre pour créer un conseil, dont l'installation aura lieu prochainement.

C'est dans la nouvelle église qu'a eu lieu l'assemblée, sous la présidence de Monsieur l'abbé Larocque. Beaucoup d'hommes y assistaient. Des discours intéressants ont été prononcés par Monsieur le Curé d'abord, puis par Messieurs O. J. Rochon, Charles Leclerc, Eugène Sauvé, Jos. Hudon. L'auditoire a bien goûté ce régal mutualiste et patriotique.

Monsieur le Dr Rochon s'est appliqué à donner des notions pratiques de propagande. Il est prêt à faire des sacrifices personnels pour faciliter l'entrée de nouveaux membres dans la société. Dans ce but, il a ouvert un concours local, dont les paroissiens de St-Joseph se promettent bien de bénéficier.

Monsieur Charles Leclerc a traité de patriotisme, faisant un parallèle entre l'organisation héroïque de paroisses canadiennes-françaises après 1760, pour l'intègre conservation d'une race, et l'organisation modeste, mais bien belle aussi, d'une nouvelle paroisse près de Hull. Aux premiers jours de la domination anglaise, le clergé était seul pour assurer la survivance de l'âme française; aujourd'hui il est aidé par de puissantes sociétés mutuelles, qui lui rendent la tâche facile.

Monsieur Eugène Sauvé a fait un brillant discours sur la mutualité. un discours bourré de faits et d'arguments démontrant le devoir de tout homme de s'assurer au bénéfice de sa famille et de tout Canadiens-français d'entrer dans une société nationale comme l'Union St-Joseph du Canada. Il a été écouté avec attention et applaudi avec vigueur.

La série des discours a été terminée de digne manière par M. Joseph Hudon, un vétéran de la mutualité.

Et il est d'ores et déjà certain que l'Union St-Joseph aura un beau conseil local à St-Joseph de Wrightville.

* * *

ST-FRANÇOIS D'ASSISES.

Les élections annuelles du Conseil local de St-François d'Assises d'Ottawa ont wu lieu à la salle paroissiale au jour prescrit par la constitution. Il y avait assistance nombreuse. Sous la présidence du secrétaire-trésorier général de la Société, l'assemblée a réélu à l'unanimité les mêmes officiers que l'an dernier. Il faut dire aussi, que ce conseil local est très prospère. Il a augmenté son effectif de 80 membres en 1913. Il comptait 125 membres le 1er janvier 1912 et 205 le 1er janvier 1914, et cela grâce au travail ardu de son président, M. Joseph Hudon, bien secondé d'ailleurs par le bureau de direction.

Ont adressé la parole, à l'assemblée, le Président local et le secrétaire général. L'Union St-Joseph du Canada est en faveur de St-François d'Assises. Et les membres du Conseil promettent de travailler ferme au recrutement durant l'année courante..

* * *

FEU MOÏSE ROCHON

Le 7 janvier mourait chez sa fille Madame Piché, à Montréal, Monsieur Moïse Rochon, qui a été longtemps l'un des principaux citoyens de Clarence Creek.

Frère de Monsieur le Curé Rochon de Papineauville. frère aussi de feu Télesphore Rochon, inspecteur des écoles dans Ontario, le défunt était le père de M. le Dr O. J. Rochon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada. Il laisse plusieurs autres fils, dont Télesphore, domicilié à Eastview, Albert à Providence, Victor à Toledo, Clément à Clarence Creek.

Durant plus de vingt ans receveur de l'Union St-Joseph du Canada à Clarence Creek, M. Moïse Rochon a occupé, pendant de nombreuses années, la position de greffier de la Cour de circuit.

Il est décédé à l'âge de 71 ans, et a été inhumé à Clarence Creek.

Voici le texte de la résolution adoptée par l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada en sa séance du 17 janvier, au sujet de ce décès:

Résolu:

Que les membres de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec un vif regret la mort de M. Moïse Rochon, estimé père de l'Organisateur en chef de la société;

Qu'ils désirent, en cette pénible occurence, manifester toute leur sympathie à Monsieur l'Organisateur en chef et à sa famille;

Qu'ils reconnaissent le grand deuil que la mort de ce bon citoyen et de ce bon chrétien a fait dans le cercle de ses parents et de ses amis, et qu'ils y participent avec une douleur sincère et des vœux de réconfortante résignation.

* * *

APPEL A LA CHARITÉ

Nous faisons un appel à la charité de nos membres et de nos conseils en faveur de Monsieur Philippe Boisclair, sociétaire du conseil local d'Almaville, comté de Champlain, Qué. Monsieur Boisclair est malade depuis deux ans et se trouve réduit à un état d'extrême pauvreté. Sa famille est sans ressource aucune. On est prié de lui venir en aide. Même les dons modestes seront accueillis avec empressement. Que tous nos Conseils souscrivent quelques sous, voire même quelques piastres, pour sortir de la misère M. P. Boisclair. Faisons la charité! Que notre mutualité ne se borne pas à l'assurance-vie. Toute souscription doit être adressée au secrétaire-trésorier du conseil local d'Almaville, M. Hormidas Pothier, Almaville, comté de Champlain, P. Q.

LA CONSTITUTION

MANIÈRE DE PROCÉDER POUR L'AMENDER

La Constitution, ou le Code de l'Union St-Joseph du Canada, ne peut être amendée que par le Conseil fédéral de la Société. Ce tribunal supême est lui-même sujet à des règles précises, en ce qui concerne les modifications à apporter aux règlements. Ainsi, il ne peut pas changer un article du Code, sans qu'avis de la chose ait été publié dans le *"Prévoyant,"* organe officiel de la Société.

Les Conseils locaux où les membres qui désirent présenter un amendement au Code, doivent faire parvenir cet amendement au Bureau de direction de leur Conseil de District, au moins 60 jours avant la Convention de District. Ils devront donc, en 1914, transmettre leurs projets d'amendements aux secrétaires de leur Conseil de District le ou avant le 1er avril 1914. Car, les conventions régionales auront lieu au commencement de juin.

AVIS.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

GUERRE A LA RADIATION

Primes offertes aux succursales qui auront la plus basse moyenne de rayés.

Il est nécessaire de combattre la radiation. Pour stimuler le zèle des Conseils et Bureaux, et pour les engager à veiller à ce que leurs membres soient exacts à payer leurs cotisations mensuelles, le service de la Propagande de l'Union St-Joseph du Canada a, sur suggestion de l'organisateur en chef, décidé d'offrir des primes généreuses aux succursales qui accuseront la plus basse moyenne de radiations.

A cette fin, le champ d'opération de la Société reste divisé en trois districts: celui d'Ottawa, celui de Montréal et celui de Québec. Dans chaque district, le bureau chef fera, tous les trois mois, le relevé des radiations de chaque Conseil et de chaque bureau. On établira le pourcentage d'après l'effectif des membres de chacune des succursales. Puis, les cinq succursales obtenant la plus basse moyenne de radiations recevront au mérite une prime de $20 ou de $10 en or. Il y aura cinq primes par district, soit: deux de $20 et trois de $10.

Pour bien faire comprendre la question, voici un exemple. Supposons que dans le district d'Ottawa, les Conseils locaux ayant la plus faible moyenne de radiations soient, de janvier 1914 à avril 1914, les conseils suivants:

	Nombre de membres	Nombre de rayés.
Ottawa	1852	24
Hull	1160	14
Hawkesbury	325	4
Pembroke	135	2
Ste-Rose de Lima	82	3

Ces succursales auraient donc alors, d'après leur pourcentage respectif de radiations, droit aux primes dans l'ordre de mérite suivant:

	Pourcentage de radiations.		
Hawkesbury	1.19%	1er prix	$20.00
Hull	1.20%	2e "	$20.00
Ottawa	1.28%	3e "	$10.00
Pembroke	1.48%	4e "	$10.00
Ste-Rose Lima	3.60%	5e "	$10.00

Si l'on fait la comparaison entre deux cents succursales au lieu de cinq, le calcul est plus long, mais tout aussi simple et tout aussi juste.

Nous invitons donc tous nos Conseils et Bureaux à empêcher leurs membres de se laisser rayer, et à mériter par là une belle prime.